



Rechute refuse apres une expertise

Par **lorkogwada**, le **19/12/2015** à **11:48**

BONJOUR **marque de politesse** [smile4]

j ai eu un at le 24/09/11 post traumatique avec un taux ipp de 12%

j ai fait une rechute le 12/12/13 qui a ete accepter par la caisse de secu ratp revirement le 4/12/14 le medecin refuse pour la raison le psy lui a pas repondu le psy est en arret travail mais son collègue a répondu elle est pas content de la réponse elle ma remis en arret aux lieux d être en at

je passe un avis spécialiste qui refuse l accident travail et une expertise pareil qui va dans le sens de la caisse de secu de la ratp

je fais une contre expertise de mon cote aupres d un professeur a l hôpital saint Antoine qui sont spécialisée dans le pathologie qui lui reconnai bien que mon arret travail est bien une rechute at

j ai saisie le tass pourriez vous m dire comment ca va c passer

MERCI [smile4]

Par **morobar**, le **19/12/2015** à **19:43**

Bonsoir,

Si je comprends bien un premier recours a été exercé, et la CPAM a adressé au médecin traitant une proposition d'expertise avec un protocole, courrier auquel ce médecin traitant n'aurait pas répondu.

A ma connaissance le TASS n'est pas compétent pour juger médicalement de la pathologie.